

(1)

(N° 75.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1872.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. SANTKIN.

Demande du sieur Émile HERMANT.

MESSIEURS,

Le sieur Hermant est né à Solre-le-Château (France), le 4 janvier 1830. Il réside à Bersillies-l'Abbaye (Hainaut), depuis 1857; il y possède une propriété assez considérable et il y exerce un commerce de bois important. Il s'est marié avec une Belge et de cette union est né un fils.

Les renseignements donnés par les autorités sur la moralité du sieur Hermant, sont très-favorables.

Le pétitionnaire s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission, au vu de ce qui précède, a l'honneur de vous proposer la prise en considération de la demande du sieur Hermant.

Le Rapporteur,
ED. SANTKIN.

Le Président,
PETY DE THOZÉE.